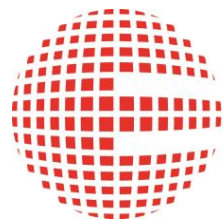


Budget mobilité

Mobiliteitsbudget

Etat des lieux / stand van zaken



VBO

Verbond van
Belgische
Ondernemingen

FEB

Fédération des
Entreprises de
Belgique

Qui sommes-nous ?

+50.000

petites, moyennes
et grandes entreprises



75%

de l'emploi dans
le secteur privé



3
RÉGIONS



La FEB est la seule organisation
interprofessionnelle d'employeurs
représentant les entreprises
des trois Régions du pays.

2/3 de la valeur
ajoutée



80% des exportations



VBO
Verbond van
Belgische
Ondernemingen

FEB
Fédération des
Entreprises de
Belgique



Historique

- ▶ 7/4/2017 : **avis unanime des partenaires sociaux** en faveur d'un budget mobilité durable et multimodal.
- ▶ 15/3/2018 : **allocation de mobilité** ou “cash for car” - Projet de Loi approuvé en séance plénière de la Chambre.
 - ▶ Donne la possibilité à l'employeur de proposer au collaborateur de renoncer à son véhicule de société, en échange d'un montant « cash » versé mensuellement.
 - ▶ Le montant est calculé sur base de la valeur catalogue du véhicule et est soumis au même traitement fiscal et parafiscal que le véhicule abandonné.
- ▶ 18/3/2018 : accord politique en kern en faveur d'un **budget mobilité**, inspiré de la proposition des partenaires sociaux.
- ▶ Les deux systèmes vont donc coexister.

Mise en place du budget mobilité

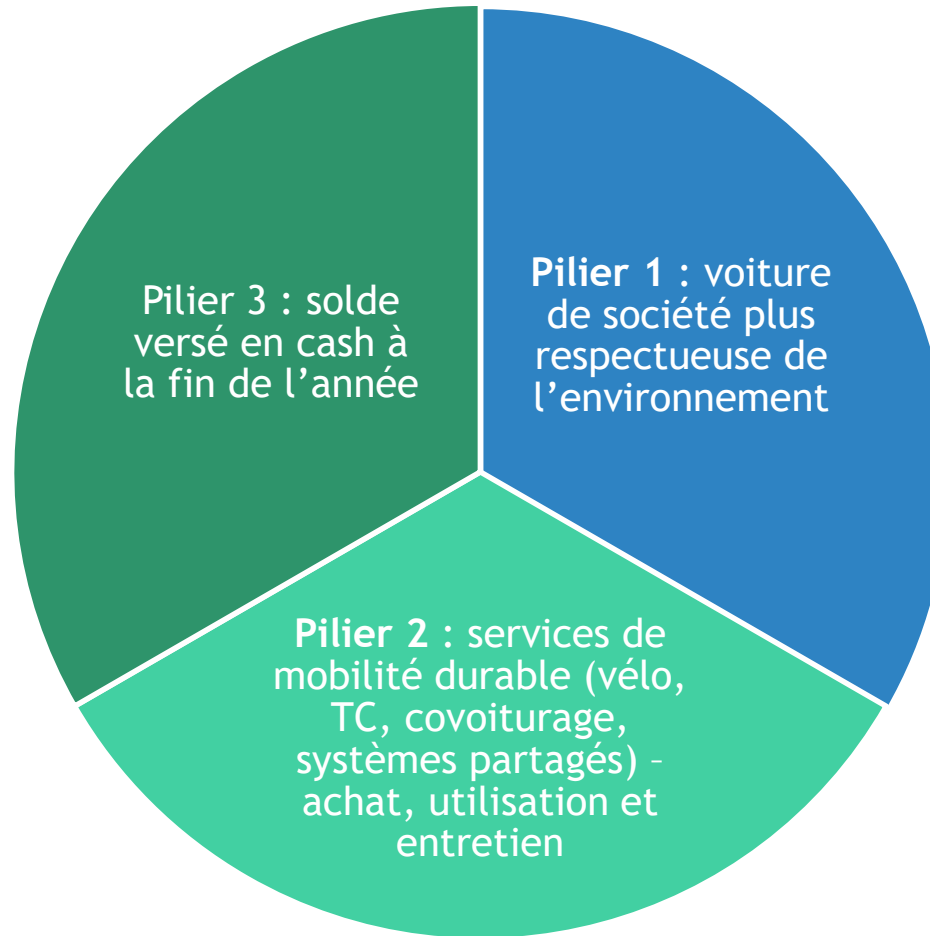
- ▶ Pas d'obligation : L'employeur n'est pas tenu de mettre en place un budget de mobilité. Le travailleur n'est pas tenu d'opter pour celui-ci.
- ▶ Conditions d'éligibilité :
 - ▶ Le travailleur doit, au cours des 36 derniers mois, disposer ou avoir disposé d'une voiture de société durant au moins 12 mois + Au moment de la demande, il doit disposer d'une voiture de société depuis au moins 3 mois sans interruption
 - ▶ OU : Peut également être octroyé aux personnes pouvant prétendre à une voiture de société mais n'ayant pas encore exercé ce droit (12 mois au cours des 36 derniers mois et 3 mois précédant la demande).
- ▶ Attention :
 - ▶ Interdiction de convertir totalement ou partiellement des salaires bruts en un budget mobilité dans un but d'optimisation des salaires/ coûts salariaux (idem allocation mobilité).
 - ▶ Pas de modification de la « car policy » en vue d'octroyer un budget mobilité plus important.

Montant du budget mobilité

- ▶ Principe du TCO « **Total Cost of Ownership** » = coût pour l'employeur (y compris les charges fiscales et parafiscales) lié au financement de la voiture de société que le travailleur abandonne (coût du leasing ou de location + cotisation de solidarité), y compris, le cas échéant, les frais de carburant.
(≠ CASH FOR CAR)
- ▶ Budget peut être adapté à la hausse ou à la baisse (en cas de changement de fonction, pour une catégorie de fonctions pour laquelle l'employeur prévoit un budget inférieur ou supérieur).
- ▶ Durée : aussi longtemps que le travailleur reste éligible à la voiture de société.

Utilisation du budget mobilité

- ▶ 3 piliers (voir ci-contre)
- ▶ L'affectation du budget disponible entre les 3 piliers est au choix du travailleur
- ▶ La liste des services de déplacement durables est définie par arrêté royal
- ▶ La gestion du pilier 2 peut être confiée à un fournisseur externe de budget mobilité (carte, App, etc.)



Traitement fiscal et parafiscal

Différent pour chaque pilier :

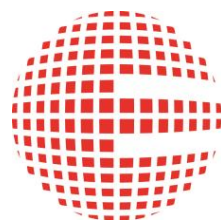
- ▶ 1er pilier (voiture plus respectueuse de l'environnement) : traitement identique à une voiture de société;
- ▶ 2ème pilier (mobilité durable) : exonération complète pour stimuler ce pilier au maximum;
- ▶ 3e pilier (cash) : exonération complète au niveau fiscal - cotisations sociales employeurs (25%) et travailleurs (13,07 %);

Les piliers 2 et 3 sont déductibles à 100% pour l'employeur.

Next steps

- ▶ Le projet de loi en préparation chez le ministre des Finances (Van Overveldt)
 - ▶ L'objectif reste de finaliser le texte avant l'été
 - ▶ Entrée en vigueur ?
- ▶ Demande de la FEB (après les élections) : intégrer le dispositif du budget mobilité et le dispositif "cash for car" dans un système unique, simple et transparent.
- ▶ Le marché des services 'MaaS' doit se développer et s'adapter aux exigences (réglementaires) du budget mobilité.

Merci pour votre attention
Bedankt voor uw aandacht



VBO

Verbond van
Belgische
Ondernemingen

FEB

Fédération des
Entreprises de
Belgique